

## ***Situation hydrologique synthétique du 12 août 2022***

### ***à l'échelle du bassin versant Ellé – Isole – Laïta***

La situation de sécheresse se poursuit sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta et s'aggrave.

Les débits des cours d'eau du territoire sont **très faibles pour la saison et en baisse constante**.

Sur l'Isole, ils sont compris entre les valeurs statistiques dites de « quinquennale sèche » et de « décennale sèche », c'est-à-dire le VCN3 (débit journalier minimal sur trois jours consécutifs) mensuel (des mois d'août) de fréquence quinquennale et décennale (1 « chance » sur 5 ou sur 10 de se produire chaque année).

Sur l'Ellé, ils sont bien en deçà du VCN3 mensuel de fréquence décennale.

**Les débits de l'Isole à Quimperlé sont passés sous le 10<sup>ème</sup> du module (débit moyen inter-annuel), depuis début août, débits de référence pour la préservation des milieux aquatiques. Les débits de l'Ellé au Faouët côtoient le 40<sup>ème</sup> du module depuis ces derniers jours.**

**Une baisse des températures est annoncée à partir de dimanche 14 août mais seulement quelques faibles pluies sont attendues cette fin de week-end et courant de semaine prochaine avec un régime d'averses localement orageuses. Le mois de juillet dernier a été historiquement sec.**

**Tout le bassin versant est placé en crise sécheresse (niveau d'alerte le plus élevé).** Tout comme l'ensemble du Finistère (arrêté préfectoral du 10/08) et l'ensemble du Morbihan (arrêté préfectoral du 12/08). Les principales restrictions en cours sont les suivantes :

- Interdiction de remplissage des piscines, des plans d'eau ou mise à niveau des plans d'eau ;
- Interdiction d'arrosage des pelouses ;
- Interdiction d'arrosage des jardins, espaces verts et massifs floraux ;
- Interdiction d'arrosage des jardins potagers (*autorisé uniquement de 20h à 8h sur la partie finistérienne*) ;
- Interdiction d'arrosage des terrains de sport ;
- Interdiction de nettoyage des façades, terrasses, murs, toitures, voirie, véhicules et bateaux sauf pour raison réglementaire (sanitaire, alimentaire), technique ou sécuritaire ;
- Interdiction concernant l'irrigation agricole, selon les types de cultures ;
- Réduction de la consommation des industriels de 25% à minima ;
- ...

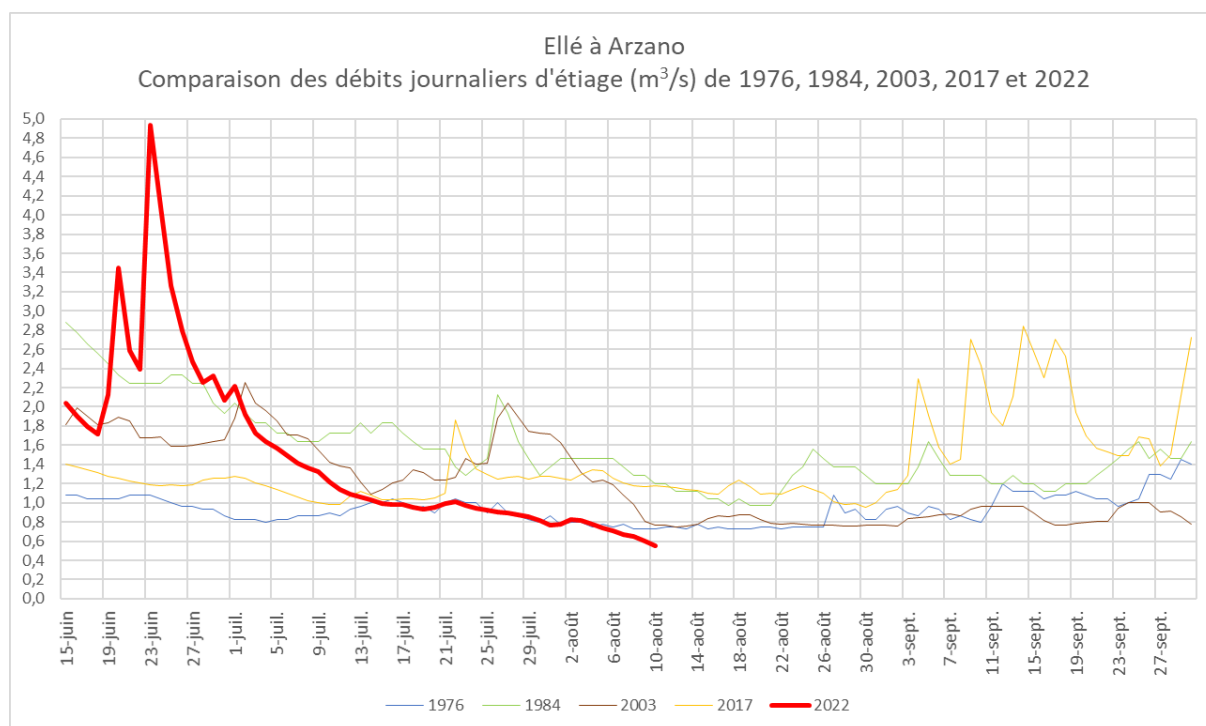
cf. arrêtés préfectoraux joints pour plus de précisions

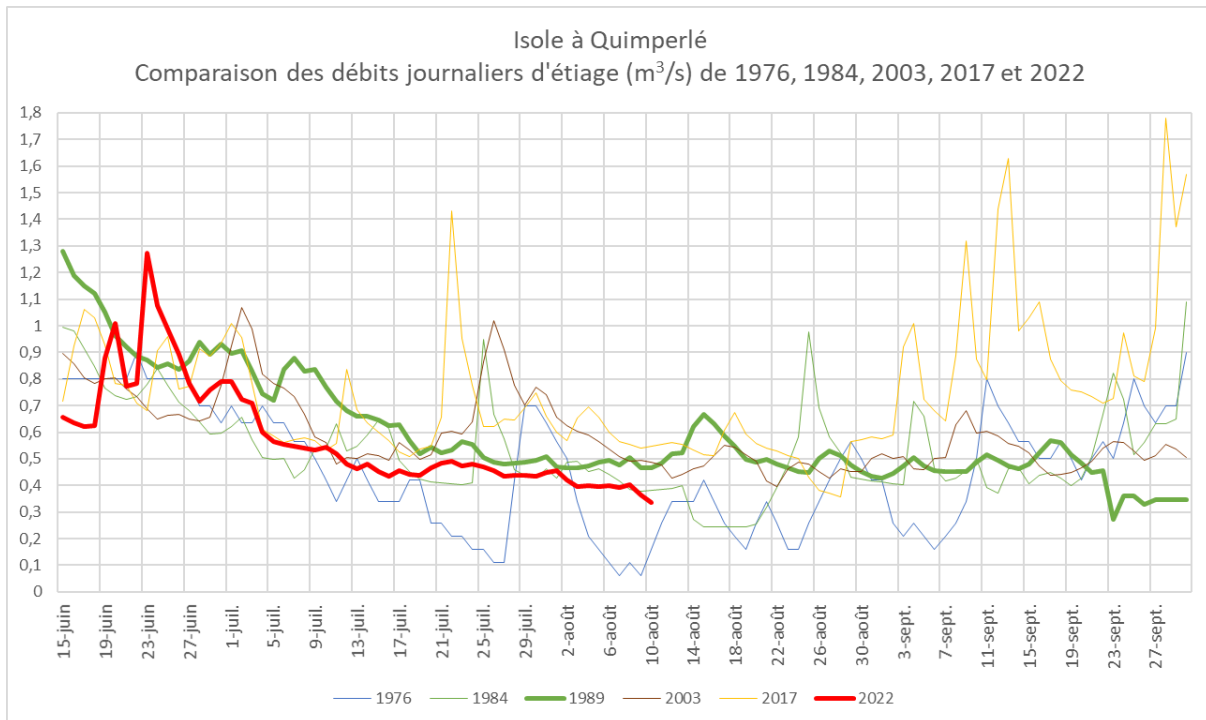
Côté Morbihan, une dérogation a été octroyée à Eau du Morbihan, suite au Comité de Gestion de la Ressource en Eau (CGRE) du 11/08, pour prélever dans l'Ellé à Barrégant jusqu'au 40<sup>ème</sup> du module. Cette dérogation de pompage jusqu'au 40<sup>ème</sup> du module est accordée jusqu'à la fin août à partir du 16/08. Pour rappel, Eau du Morbihan a arrêté le prélèvement dans l'Ellé au niveau de la prise d'eau de Pont Saint-Yves depuis la mi-juillet, l'usine de production de Toultreincq est désormais alimentée par les carrières de Gourin. Un prochain CGRE doit avoir lieu le 26 août en Morbihan.

Côté Finistère, pour rappel, la Régie des Eaux de Quimperlé Communauté a demandé une dérogation pour continuer à prélever jusqu'au 20<sup>ème</sup> du module dans l'Isole et l'Ellé à Quimperlé, dérogation accordée depuis le 26/07/22 par le Préfet. Les pompages effectués par la Régie des Eaux sont répartis de la façon suivante : 2/3 dans l'Ellé et 1/3 dans l'Isole, afin de gérer au mieux la ressource.

Les graphiques ci-dessous comparent les débits journaliers actuellement observés sur l'Ellé à Arzano et l'Isole à Quimperlé avec les années sèches les plus récentes (1976, 1984, 2003, 2017).

**La courbe des débits journaliers de l'Ellé à Arzano (1<sup>er</sup> graphique) épousait parfaitement celle de 1976 en juillet, début août mais dégringole depuis fin de semaine dernière pour atteindre des débits encore plus critiques.** L'Isole résiste un peu mieux (2<sup>ème</sup> graphique en page suivante), les débits restent supérieurs à 1976, côtoient plutôt ceux de 1984 et chutent depuis ce début de semaine. Sur ces deux cours d'eau, les débits sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 2017 et 2003 à la même période.





**Dans le cadre de l'Observatoire National Des Etiages (réseau ONDE), l'OFB a réalisé une campagne de relevés sur l'écoulement des cours d'eau le 08 août dernier sur le bassin versant :**

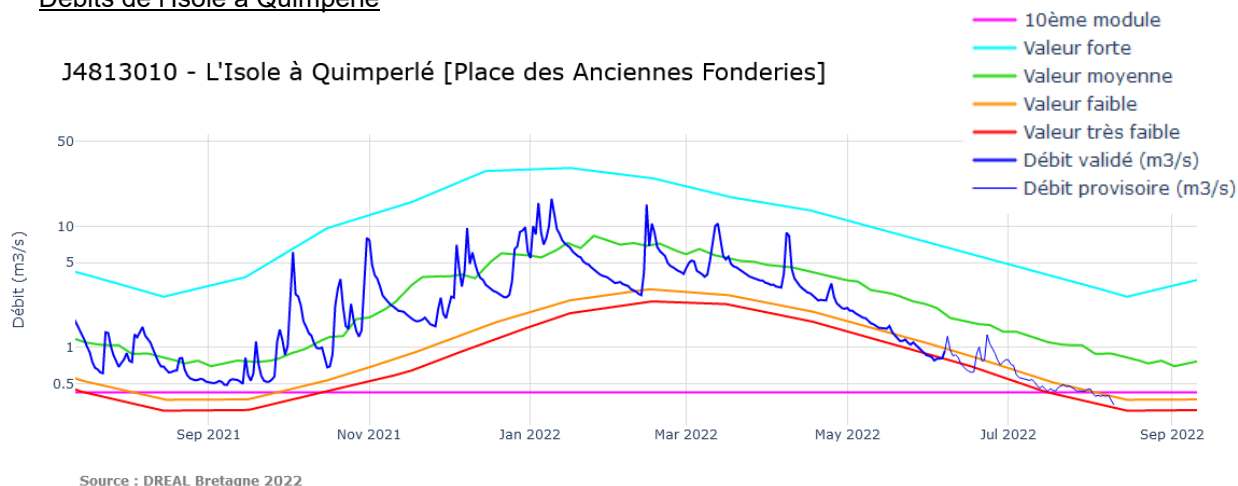
- **Sur le ruisseau du Roz Millet** (sur Langonnet, D1, entre Gourin et Plouray) : écoulement faible
- **Sur la rivière du Langonnet** (sur Langonnet, D1, entre Gourin et Plouray) : rupture d'écoulement
- **Sur l'Inam** (sur Gourin, en amont de la conserverie Ardo) : assec
- **Sur le ruisseau du Moulin Madame** (sur Gourin, au Pont des Lutins) : assec
- **Sur l'Isole** (à Scaër, Keranglay) : écoulement non visible (campagne du 25/07/2022)

**Les estimations des débits journaliers de l'Isole et de l'Ellé au 11/08 sont présentées dans le tableau en page suivante et comparées aux débits de référence.** Suivent également les graphiques de suivi de ces débits permettant de visualiser l'écart à la normale et le 10<sup>ème</sup> du module.

### Débits caractéristiques de l'Isole et de l'Ellé et débits estimés au 11/08/2022

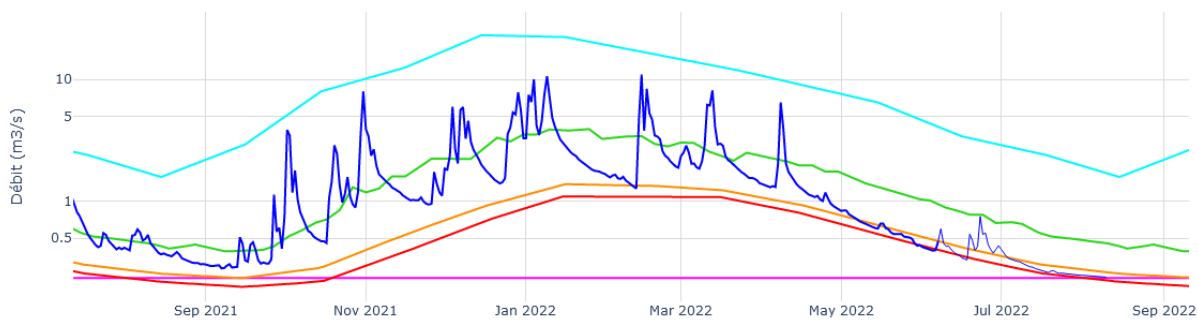
	Station de mesure	Débits caractéristiques	ACS 29 et 56			Débits estimés
			Alerte	Alerte renforcée	Crise	11/08/2022
EIL	Isole à Scaër	<b>M/10 : 0,24 m<sup>3</sup>/s</b> 8% module (Q Crise sévère, Barran 2013) : 0,19 m <sup>3</sup> /s M/20 : 0,12 m <sup>3</sup> /s				<b>0,24 m<sup>3</sup>/s</b>
	Isole à Quimperlé	<b>Q Vigi 1 SAGE : 0,63 m<sup>3</sup>/s</b> <b>M/10 = 0,42</b> <b>Q Vigi 2 SAGE : 0,42 m<sup>3</sup>/s</b> 8% module : 0,34 m <sup>3</sup> /s M/20 : 0,21 m <sup>3</sup> /s	0,34 m <sup>3</sup> /s	0,30 m <sup>3</sup> /s	0,25 m <sup>3</sup> /s	<b>0,32 m<sup>3</sup>/s</b>
	Ellé à Arzano	<b>Q Vigi 1 SAGE : 1,4 m<sup>3</sup>/s</b> <b>DOE = 1,0 m<sup>3</sup>/s</b> <b>QMNA5 = 1,0 m<sup>3</sup>/s</b> <b>M/10 = 0,96 m<sup>3</sup>/s</b> <b>Q Vigi 2 SAGE : 0,93 m<sup>3</sup>/s</b> 8% module : 0,77 m <sup>3</sup> /s <b>DSA = 0,7 m<sup>3</sup>/s</b> <b>VCN5 1/5 = 0,687 m<sup>3</sup>/s</b> DCR = 0,5 m <sup>3</sup> /s M/20 : 0,47 m <sup>3</sup> /s	1 m <sup>3</sup> /s	0,784 m <sup>3</sup> /s	0,63 m <sup>3</sup> /s	<b>0,53 m<sup>3</sup>/s</b>
	Ellé au Faouet	<b>M/10 = 0,277 m<sup>3</sup>/s</b> <b>DMB = 0,222 m<sup>3</sup>/s</b> 8% module : 0,22 m <sup>3</sup> /s <b>Q Vigi 1 SAGE : 0,21 m<sup>3</sup>/s</b> <b>QMNA5 = 0,170 m<sup>3</sup>/s</b> <b>M/20 : 0,14 m<sup>3</sup>/s</b> <b>Q Vigi 2 SAGE : 0,14 m<sup>3</sup>/s</b> <b>VCN5 1/5 = 0,102 m<sup>3</sup>/s</b>	0,222 m <sup>3</sup> /s	0,15 m <sup>3</sup> /s	0,102 m <sup>3</sup> /s	<b>0,07 m<sup>3</sup>/s</b>
	Inam au Faouet	<b>M/10 = 0,234 m<sup>3</sup>/s</b> <b>QMNA5 = 0,220 m<sup>3</sup>/s</b> 8% module : 0,18 m <sup>3</sup> /s <b>VCN5 1/5 = 0,172 m<sup>3</sup>/s</b> M/20 = 0,117 m <sup>3</sup> /s	0,22 m <sup>3</sup> /s	0,19 m <sup>3</sup> /s	0,172 m <sup>3</sup> /s	Station HS

### Débits de l'Isole à Quimperlé



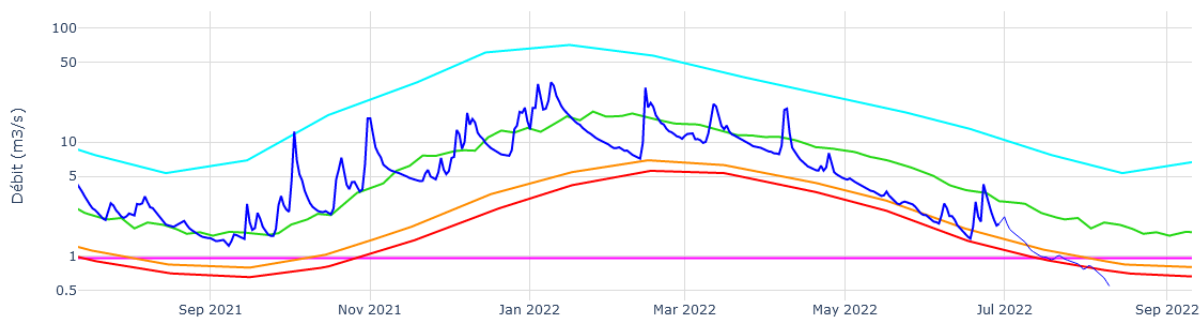
### Débits de l'Isole à Scaër

J4803010 - L'Isole à Scaër [Stang Boudilin]



### Débits de l'Ellé à Arzano

J4742010 - L'Ellé à Arzano [Ty Nadan]



### Débits de l'Ellé à Le Fauouët

J4712010 - L'Ellé au Fauouët [Grand Pont]

